



LUTTE ALTERNATIVE
ET CONVENTIONNELLE



ARMOSA
keeping nature at its best



ARMOSA

keeping nature at its best

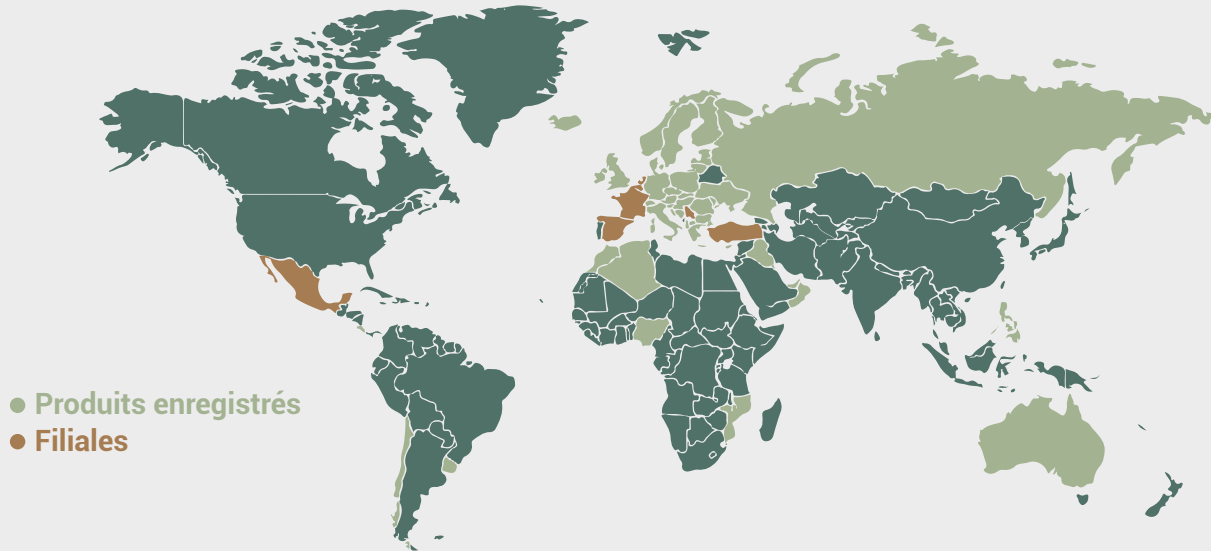
Un nom, une même ambition

Armosa est le nouveau nom de toutes les activités du groupe Biosix / Belgagri / Aedes-Protecta. Cette nouvelle appellation montre notre ambition partagée et souligne notre volonté de leadership sur le marché des moyens de protection et de gestion des organismes nuisibles.

Dans les années à venir, Armosa va encore se concentrer davantage sur l'innovation afin de développer plus de solutions innovantes, efficaces et alternatives adaptées au marché mondial.

Leadership international

Nous sommes leaders et experts du secteur de la lutte contre les nuisibles. Armosa Tech détient plus de 800 autorisations de mise sur le marché à travers le monde, ce qui fait de nous un partenaire global de choix, capable de s'adapter aux besoins locaux.



EFFICACITÉ

Nous développons, produisons et commercialisons des solutions efficaces à l'échelle mondiale. Nos moyens de protection et de gestion des organismes nuisibles sont parfois conventionnels, souvent alternatifs, et toujours efficaces.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- 1,5 millions d'euros investis chaque année dans la R&D
- Armosa possède son propre pôle de R&D et collabore avec des centres de recherches renommés.

CHIFFRES CLÉS

- Chiffre d'affaires consolidé supérieur à 40M €
- Plus de 110 employés motivés
- Plus de 3500 clients à travers 70 pays différents.
- Plus de 1000 références et labels privés



Armosa aide à préserver l'équilibre de la nature quand une aide s'avère nécessaire. Nos produits protègent notre alimentation, ils préviennent des maladies et empêchent des infestations. Pour que l'homme et la nature puissent s'épanouir en harmonie.

DEVELOPPEUR

FABRICANT

METTEUR EN MARCHÉ

Armosa soutient l'utilisateur et ses fournisseurs avec une gamme complète et de haute qualité de solutions efficaces, applicables sur plusieurs marchés :

JARDIN & HABITAT



ÉLEVAGE



AGRO-INDUSTRIE



PEST-CONTROL



L'expertise de son équipe et un service personnalisé font d'Armosa le PARTENAIRE PRIVILEGIÉ des professionnels.

■ Nous rétablissons l'équilibre

Nos produits assurent l'équilibre entre la nature et l'homme.

■ Nous allons au bout des choses

Nous ne proposons que des solutions qui fonctionnent.

■ Nous innovons

Nous collaborons étroitement avec des partenaires de recherche (inter)nationaux.

■ Nous abordons chaque client de manière personnalisée

Nous restons attentifs et proposons un accompagnement personnalisé à nos partenaires.

■ Nous avons l'esprit pratique

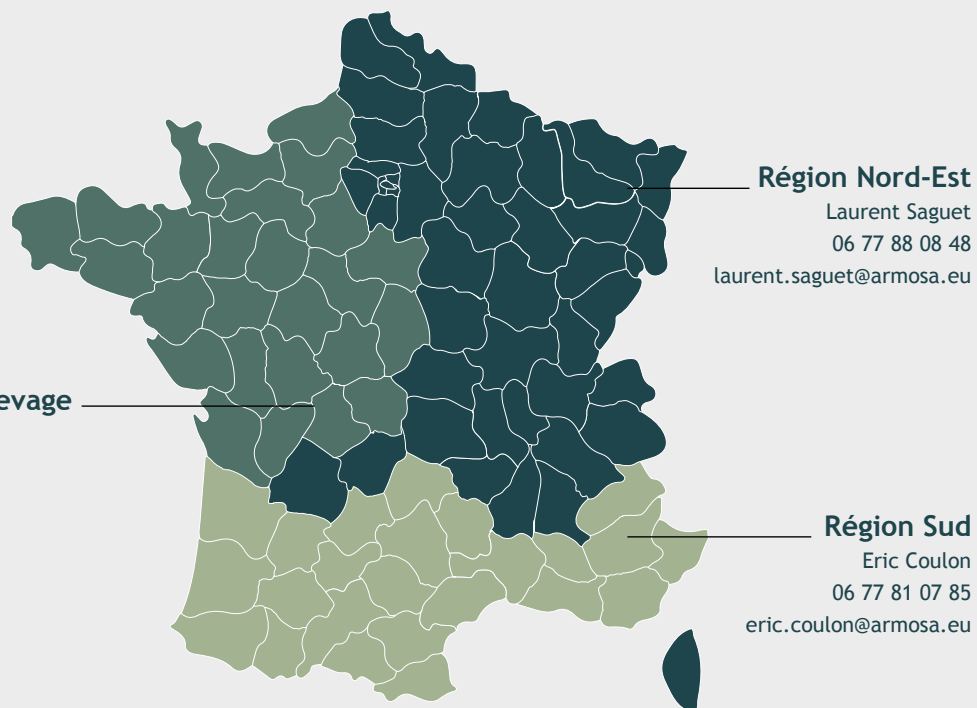
Nous faisons le nécessaire.





Partenaire réactif, expert reconnu dans les milieux professionnels depuis plus de 30 ans, nous privilégions l'efficacité de nos produits, déclinés et adaptés pour l'élevage.

Nos représentants commerciaux



Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Concerné par l'article L522-18 du code de l'environnement ou l'article L253-5-1 du code rural et de la pêche maritime.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

L'entreprise ARMOSA SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

IMPRESSION : IDJ Graphic - 70, Chemin de la Chapelle Saint-Antoine - 95300 ENNERY
Tél. : 01 30 30 57 03 - Fax : 01 30 30 62 43 - E-mail : idjgraphic-pao@orange.fr





TÉMOIGNAGE

Philippe et Valérie Quelen (EARL Quelen)
Kerambellec 22390 Gurnuhuel

Mustav + est un produit répulsif que j'utilise depuis plus d'un an. Tous les soirs 1 heure avant la traite pour que le Mustav + puisse bien se diffuser, j'utilise ce produit en pulvérisation dans la salle de traite sur les surfaces lisses et propres comme les tubulaires, les plastiques (15 pulvérisations en salle de traite pour 90 vaches laitières).

Quand on rentre les vaches les premiers lots arrivent souvent avec beaucoup de mouches, c'est alors que le produit rentre en action. Les mouches sont affolées, perturbées par le répulsif Mustav + après quelques secondes les mouches s'en vont. J'utilise aussi le produit MUSTAV+ sous la panse des vaches et sur les pattes car les petites mouches situées ici sont toujours difficile à éliminer et ainsi cela me permet une tranquillité de traite pendant plusieurs jours. Les pénalités laitières coûtent cher en cas de décrochage (problèmes butyriques) il faut donc être vigilant et mettre tous les atouts de son côté.

Pour plus de rémanence, j'évite de nettoyer les zones traitées au Mustav + ce qui me permet de faire des économies de produit et de gagner en efficacité.

Je recommande le produit Mustav+ pour des traites plus agréables, il est facile d'utilisation car prêt à l'emploi et très économique : un flacon 1 litre dure environ 3 semaines.

AVEC MUSTAV+

- Vaches plus calmes pendant la traite
- Moins de mouches présentes
- Moins de problèmes sanitaires
- Odeur agréable pour l'utilisateur
- Produit Compatible avec l'Agriculture biologique.

SANS MUSTAV+

- Vaches Nerveuses -> risque de problème sanitaire
- Stress pour l'éleveur
- Traite stressante = beaucoup de vaches qui bousent



MUSTAV +

Répulsif liquide en émulsion aqueuse

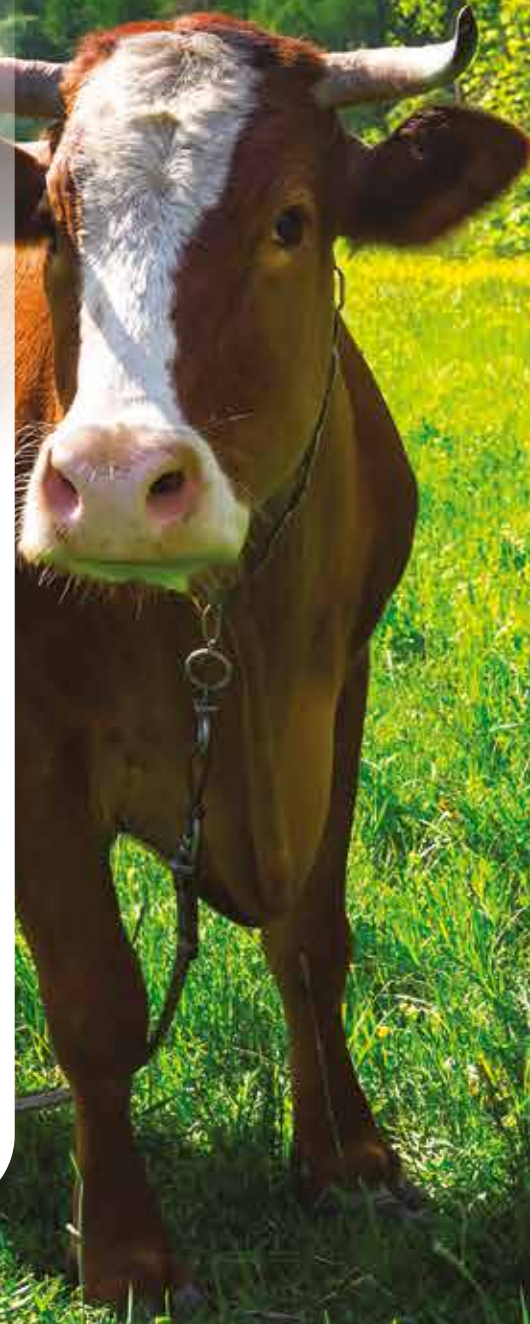
Insectifuge prêt à l'emploi parfaitement adapté aux problématiques liées à la présence des insectes volants (mouches, moustiques, taons) pendant la traite.

- En pulvérisation sur les pis et pattes arrières de la vache avant la traite.
- Rémanence : 3 à 4 jours sur les animaux et 10 jours sur les surfaces propres et lisses.

COMPOSITION : 4 g/kg, Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7), 17 g/kg huile d'eucalyptus citriodora

MuSTav + est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnements
IN-PYR-92017	Flacon de 1 litre	8 / carton
IN-PYR-92019	Bidon de 5 litres	Unitaire



Nebulous Turbo

EFFET CHOC

Nébulous Turbo est un insecticide concentré sur les insectes rampants et volants. Il est constitué de pyrèthre végétal et d'un synergisant végétal.

Nébulous Turbo est applicable, après dilution dans l'eau, en pulvérisation, en ciblant particulièrement les fentes et crevasses qui peuvent abriter les insectes. Il peut également s'utiliser en traitement de volume à l'aide de générateurs d'aérosols à froid de type "nébulisateur" ou à chaud de type thermonébulisateur.

DOSAGE

Pulvérisation : 100ml dans 5L d'eau pour 100 m²

Nébulisation : 200ml dans 500ml d'eau pour 1000 m³

Effet choc !

COMPOSITION : 30 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) + synergisant végétal.

Nébulous Turbo est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PYR-93005	Flacon de 1 litre	12 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE



Nebulous +

Insecticide concentré en solution aqueuse, à brumiser, pulvériser ou nébuliser à froid.

Traitement des grands volumes et surfaces contre les insectes volants (mouches, etc.) et rampants (puces, poux rouges, etc.).

- **PULVÉRISATION :** 200ml dans 5L d'eau pour 100m²
- **NÉBULISATION :** 400ml dans 500ml d'eau pour 1000 m³
- **BRUMISATION :** 1,5L dans 15L d'eau.
A utiliser avec les installations de brumisation.

Rémanence : 1 semaine

COMPOSITION : 15 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7)

Nébulous + est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PYR-93002	Bidon de 5 litres	Unitaire



Références	Déscriptifs	Contenances	Surface traitées	Conditionnements
EQ-NEB-01001	Nébulisateur fixe rouge • 40 à 240 ml/min	4 litres	120 - 200 m ²	Unitaire



Novaclac Natura +

**Insecticide de contact
Prêt à l'emploi**

NOVACLAC Natura + agit par contact. Les insectes se posant ou passant sur les surfaces traitées meurent quelques minutes après. Efficace jusqu'à 2 semaines.

MODE D'EMPLOI

- Lutte contre les mouches et moustiques (dont le tigre) : pulvériser les surfaces fréquentées par ces insectes (entre autres : encadrements intérieurs des portes, fenêtres, piliers, angles de murs et autre supports...).
- Lutte contre les puces, poux rouges, acariens et fourmis : pulvériser sur toutes les surfaces jusqu'à une hauteur de 1 m environ. Répéter l'opération 1 fois par semaine pendant 1 mois.

DOSAGE

Pulvérisation ou nébulisation : 1 litre de produit traite jusqu'à 50 m² de surface

RÉMANENCE

Effet choc pendant 2 semaines.

COMPOSITION :

4 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7),
17 g/kg ; Huile d'Eucalyptus citriodora (CAS: 1245629-80-4).

Novaclac Natura + est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PYR-94005	Bidon de 5 litres	Unitaire



Terre de diatomée

Terre de diatomée – asséchant litière. Prêt à l'emploi.

USAGE

La poudre Terre de Diatomée Asséchante est composée de terre de Diatomée d'origine 100% naturelle issue de carrières de fossiles d'algues marines microscopiques.

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Nettoyage régulier des zones d'élevage :

- Nettoyer les locaux d'élevage
- Laver et sécher les sols
- Installer une litière propre (paille ou autre)
- Répandre la poudre à raison de 100 g/m² (4-6 poignées)
- Saupoudrez à nouveau la poudre Terre de Diatomée sur la litière, 100 g/m².

Portez une attention particulière aux traitements des joints de sol et aux murs ainsi qu'aux recoins où l'humidité peut se développer.

Idéalement, nous recommandons un traitement régulier des locaux à raison de 1-2 fois par semaine.

COMPOSITION

Terre de Diatomée (dioxyde de silicium amorphe) : 100%

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnements
IN-DIA-00062	Seau de 2,5 kg	Unitaire
IN-DIA-00061	Seau de 4,5 kg	Unitaire
IN-DIA-00011	Sac de 20 kg	Unitaire



Mouch'clac Rouleau-dévidoir

Les mouches sont attirées et piégées sur le papier englué (une face), grâce aux raies rouges et aux silhouettes servant de leurre. Simple d'emploi, se suspend face à la lumière naturelle. Idéal pour parcs à veaux et au-dessus du tank à lait. Peut se positionner horizontalement (au plafond).

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
EQ-PIE-03039	Rouleau 10 x 0,30 m	10 / carton



Mouch'clac piège

Utilisé pour la détection en élevage en début de saison ou en cas d'infestation modérée.

Utilisable pour l'habitat: cuisine, salle à manger, etc...

Grande surface de piégeage.

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnements
EQ-PIE-03053	4 manchettes 30 x 10 cm	24 / carton
EQ-PIE-03026	20 manchettes 30 x 10 cm	15 / carton
EQ-PIE-03030	4 feuilles 60 x 32 cm	15 / carton



Mouch'clac Ruban

Bobines de ruban englué de 5mm de large, destiné à lutter contre les fortes infestations de mouches en tous types d'élevages

Ruban de 5mm de large englué sur les 2 faces avec une glu thermostable à fibres longues.

Ecologique (sans insecticide)

- Glu permettant 100% de section engluée lors du déroulement : capacité de piégeage 30 % supérieure à celle d'un fil de section 2mm
- Dispositif de piégeage approprié au comportement des mouches : préférence pour des surfaces blanches, brillantes, anguleuses et horizontales.
- Grande capacité de piégeage : jusqu'à 500 mouches piégées au mètre linéaire.
- Excellente efficacité : jusqu'à saturation complète du ruban.

Complémentaire aux moyens de lutte chimique : élimination des individus devenus résistants aux insecticides.

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Références	Déscriptifs	Conditionnements
EQ-PIE-03095	Kit complet 700 m	Unitaire
EQ-PIE-03099	Recharge 700 m	Unitaire
EQ-PIE-03043	Recharge 500 m	Unitaire
EQ-PIE-03091	Bobine 150 m à usage manuel*	8 / carton



Muscado 11 litres

Piège à mouches réutilisable pour éliminer les mouches à l'extérieur des bâtiments d'élevage

Kit complet comprenant le seau de 11 litres, les cônes et les sachets appâts hydrosolubles (6 x 18 g).

Attire et piège les mouches (s'utilise avec un appât alimentaire)

Protection longue durée : jusqu'à 60 jours

Simple d'emploi, se suspend face à la lumière naturelle

Référence	EQ-PIE-03140
Contenance	Kit complet : 1 seau à mouches 11L + sachets appâts hydrosolubles (6 x 18 g)
Conditionnement	6 seaux à mouches 11L + sachets appâts
Référence	AT-FLY-01007
Contenance	Appâts hydrosolubles - 6 x 18 g
Conditionnement	6/Carton



Monster Fly

Piège à mouches réutilisable pour un usage professionnel

Fabriqués en matériaux résistants (acier galvanisé et polypropylène traité contre les UV)

Hauteur : 53 cm – Diamètre 37 cm

Attire et piège les mouches (s'utilise avec un appât alimentaire)

Jusqu'à 300 000 mouches capturées

Système fourni pour le suspendre

Référence	EQ-PIE-03133
Contenance	1 piège + 2 sachets appât (2 x 125g)
Conditionnement	1/carton
Référence	AT-FLY-01005
Contenance	Appât FLY IN - 125g
Conditionnement	24/carton



Sac à mouches

Sac pour éliminer les mouches à l'extérieur des bâtiments d'élevage

- Attire et piège les mouches
- Simple d'emploi, se suspend face à la lumière naturelle.
- Idéal pour parcs à veaux.

COMPOSITION DES APPÂTS

Saccharomyces cerevisiae (CAS 68876-77-7) 0.3 % m/m .

RAYON DE PIÉGEAGE

10 à 20 m

Référence	EQ-PIE-03058
Contenance	Kit complet 1 sac + 1 jeu d'appâts (3 x 18 g)
Conditionnement	6/carton-présentoir
Référence	EQ-PIE-03061
Contenance	2 sacs + 6 appâts hydrosolubles
Conditionnement	6/carton



DERBY® 220 INOX

Puissance d'attraction : 2 lampes de 20 W à économie d'énergie.
Surface protégée (suivant luminosité) : 120 m².

Références	Contenances	Conditionnement
EQ-DES-01175	2 lampes de 20 W	Unitaire



DERBY® 240 ip 54

Puissance d'attraction : 2 lampes de 40 W à économie d'énergie.
Surface protégée (suivant luminosité) : 100 à 200 m².

Références	Contenances	Conditionnement
EQ-DES-01172	2 lampes de 40 W	Unitaire

TUBE ACTINIQUE 20 W

Pour Derby 120 et 220 Inox.

Références	Contenances	Conditionnement
EQ-DES-01188	1 tube basse consommation de 20 W	Unitaire





Tectonik pour-on

Insecticide exclusivement autorisé pour lutter contre les mouches des bovins.

Application locale externe. Appliquer la dose totale sur la ligne du dos, du chignon jusqu'à la base de la queue, en veillant à appliquer environ 1/4 de la dose totale sur le chignon.

Durée d'action : 7 à 11 semaines, selon les besoins, traiter tous les animaux d'un même troupeau simultanément

Dose: 10 ml/100 kg de poids vif

Dose maximale : 25 ml/animal

COMPOSITION : 36g/l perméthrine (n° CAS 52645-53-1)

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
IN-PER-75009	Bidon 1 l	carton de 14 - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-PER-75010	Bidon 2,5 l	carton de 4 - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-PER-75018	Bidon 2,5 l + Pistolet	unitaire
EQ-MAP-02001	Pistolet applicateur	unitaire



AVANTAGES

- ✓ 7-11 semaines de protection
- ✓ Délai d'attente :
 1. Lait : 0 jour
 2. Viande : 3 jours



Le pistolet a été spécialement développé pour pouvoir adapter la quantité appliquée.



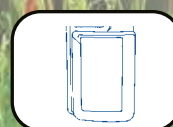
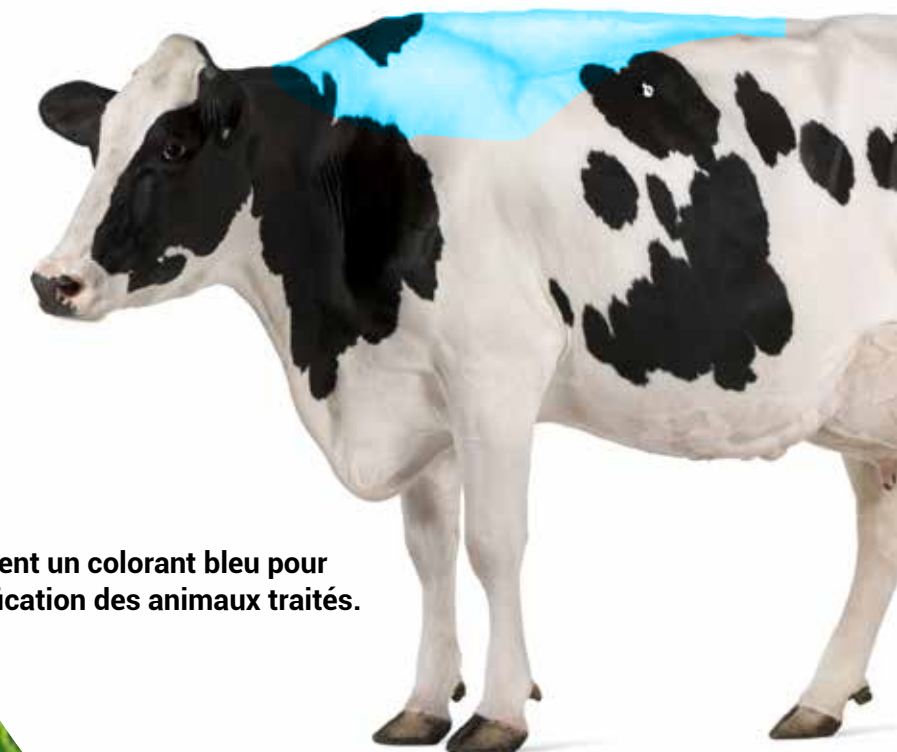
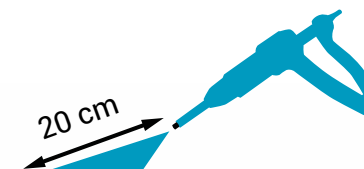
- ✓ Garanti sans perte de production

Produit biocide.

- ✓ Efficace contre les mouches



- ✓ Formulation spécifique résistant aux intempéries

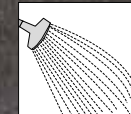


Ce produit contient un colorant bleu pour faciliter l'identification des animaux traités.



MAGGOTS

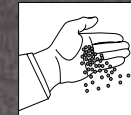
Empêche la mue des larves, et brise le cycle de la reproduction des mouches



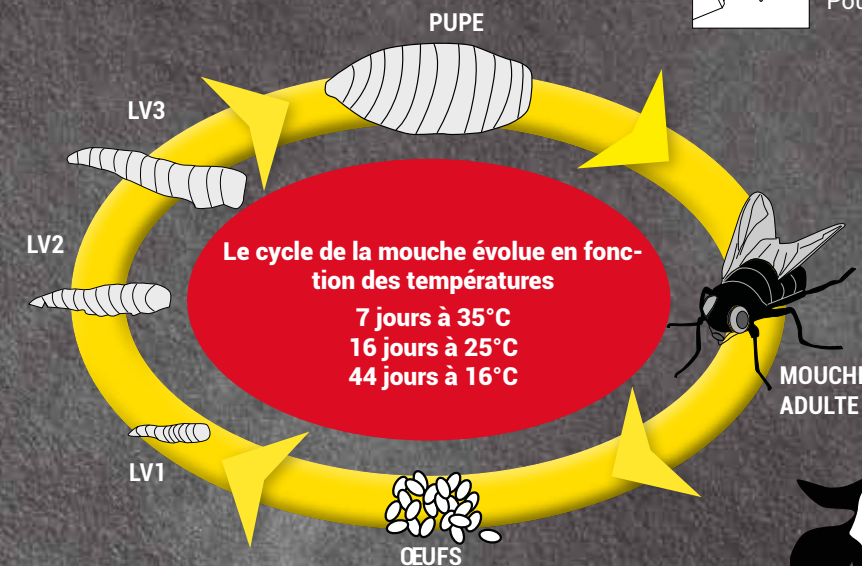
À L'ARROSOIR
250 g pour 10 m² dans 10 L d'eau.
Pour une surface peu humide.



AU PULVÉRISATEUR
250 g /10 m² dans 1 à 4 L d'eau.
Pour une surface peu humide.



EPANDAGE À SEC
250 g pour 10 m².
Pour une surface liquide ou très humide.



Maggots

Larvicide granulés pour lutter contre les larves de mouches, moucherons et vers à queue dans les locaux d'élevage.

Inhibe la mue des larves qui ne peuvent se transformer en adultes et meurent.

- Facile d'utilisation : directement en épandage à sec ou après dilution dans l'eau par pulvérisation et arrosage.
- 250 g permet de traiter 10 m² de surface.
- Fréquence de traitement : toutes les 4 à 8 semaines.
- Utilisation possible en présence des animaux.

COMPOSITION : Cyromazine 2%.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Surface couverte
IN-CYR-70006	Seau 5 kg	200 m ²
IN-CYR-70007	Seau 10 kg	400 m ²
IN-CYR-70008	Sac 25 kg	1000 m ²

TÉMOIGNAGE



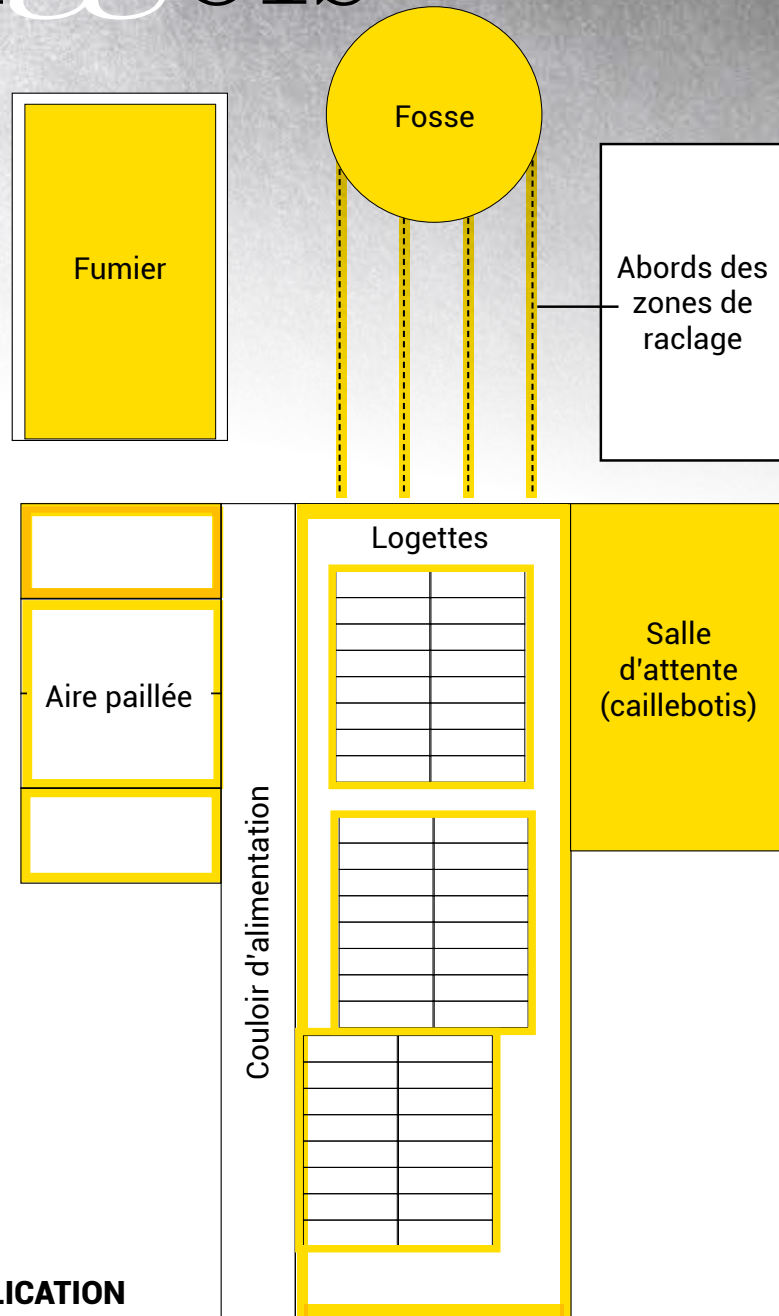
Judicaël COSME (EARL VAU MARTIN)
Alexain en Mayenne

Depuis que j'utilise un larvicide (Maggots d'Armosa) dans mon bâtiment d'engraissement, il y a très peu de mouches dans les salles, quelle que soit la saison. Entre février et octobre, j'épands le produit présenté en semoulette sur le caillebotis toutes les six semaines. Pour favoriser sa diffusion, je mouille le sol afin qu'il glisse dans les préfosse. Le larvicide se dissout dans le lisier. Il faut compter vingt minutes pour une salle de 150 porcs. Je note les interventions sur la fiche bande située sur la porte de la salle pour respecter les intervalles entre chaque traitement.

J'épands 10 kg du produit pour 400 m², ce qui revient à 57 centimes par porc sorti. En hiver, j'utilise un adulticide qui permet de contenir la population adulte. La lutte contre les mouches est importante afin de limiter les nuisances dans les salles pour les animaux et les hommes. Elle évite également la formation de croûtes à la surface du lisier. Un problème qui pourrait arriver rapidement chez moi puisque j'ai recours à du maïs humide à 70 % dans la ration des porcs charcutiers, ce qui épaisse le lisier.

MAGGOTS

PRODUCTION BOVINE



EN PRODUCTION OVINE/CAPRINE

Appliquer le Maggots sur toute la surface de l'aire paillée.

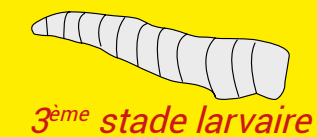
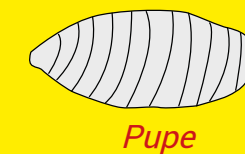
EN PRODUCTION PORCINE

1 larve tuée en avril

1 million de mouches en moins l'été

Ce que nous voyons :
15-20%

Ce que nous ne voyons pas :
80-85%



Un couple de mouches en début de saison c'est $5 \text{ à } 6 \times 10^{12}$ descendants

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Alphi

Insecticide granulés à diluer dans l'eau (autorisé en bâtiment d'élevage)

Adulticide contre les mouches à base d'azamethiphos, le dernier organophosphoré autorisé en Europe.

- Action rapide et de longue durée, jusqu'à 8 semaines.
- Double action : par contact et par ingestion.
- Après dilution, application par pulvérisation ou en badigeon.
- 250 g d'Alphi protège 100m² (soit 1 Kg pour 400 m²).
- Utilisation possible en présence des animaux.

COMPOSITION : Azamethiphos 10% + appât alimentaire.

USAGE PROFESSIONNEL

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-AZA-11009	Seau de 1 kg (4 x 250g)	Unitaire



Exemple d'application ALPHI



Moscarex

Insecticide badigeon prêt à l'emploi (autorisé en bâtiment d'élevage)

Adulticide contre mouches.

- Sans odeur, facile d'emploi et à effet quasi immédiat.
- Efficace jusqu'à 9 semaines sur supports non poreux.
- Application en badigeon, au pinceau ou au pulvérisateur manuel sur des petites surfaces.
- Economique : 500 ml protègent de 200 m² à 400 m² (en fonction du support).
- Utilisation possible en présence d'animaux.

COMPOSITION : Clothianidine 26 g/l + Tricosène (attractif) + appât alimentaire.

USAGE PROFESSIONNEL



Références	Contenances	Conditionnement
IN-CLO-94002	Pot de 500 ml	10 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-CLO-94008	Pot de 1 litre	6 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE



Référence	Descriptif	Conditionnement
EQ-OEQ-01001	Grand panneau	Unitaire

Positionnement panneau MOSCAREX



Bugster EC

Insecticide concentré liquide

BUGSTER EC est autorisé pour éliminer les insectes volants et rampants : mouches, ténébrions, poux rouges, puces, araignées, guêpes, moustiques, mites, fourmis, cafards.

Le produit peut être appliqué dans les locaux domestiques, à l'intérieur et autour des bâtiments d'élevage (granges, étables, laiteries, salle de traite, poulaillers et porcheries). BUGSTER EC s'appliquera sur les entourages de fenêtres, les chassis de portes, les murs et les plafonds.

Agit par contact sur ténébrions et poux rouges. Efficacité redoutable grâce à l'association de 2 molécules actives = effet choc et rémanent

ECONOMIQUE : dosage recommandé 50 ml dans 5 litres d'eau pour 100 m²

COMPOSITION : 100 g/l cyperméthrine (n° CAS 52315-07-8) et 20 g/l de prallethrine (n° CAS 23031-36-9)

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
IN-CYP-25001	Flacon de 500 ml	12 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-CYP-25002	Flacon de 1 l	12 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE



Exemple d'application



Fogster

Fogster est un fumigène hydroréactif pour le traitement de volume.

Les particules insecticides très fines et non mouillantes ont un fort pouvoir pénétrant. Son action de débusquage des insectes dans les interstices et fibres renforce l'effet choc et l'efficacité totale du traitement. Fogster est formulé à base de cyphénothrine, un insecticide de la famille des Pyréthroides, efficace sur adultes et sur larves. Fogster ne tâche pas et ne laisse aucun dépôt résiduel.

DOSAGE

Acariens et rampants : 1 diffuseur 20 g pour 135 m² ou 300 m³.

Puces et volants : 1 diffuseur 20 g pour 50 m² ou 130 m³

COMPOSITION : Cyphénothrine 72 g/kg.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
IN-OIN-17001	Pot de 100 g	6 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE

Existe en 20 g





Novaclac PAE

INSECTICIDE PRÊT A L'EMPLOI CONTRE VOLANTS ET RAMPANTS.

MODE D'EMPLOI

- **Lutte contre les mouches et moustiques** (dont le tigre) : pulvériser les surfaces fréquentées par ces insectes (entre autres : encadrements intérieurs des portes, fenêtres, piliers, angles de murs et autre supports, voilages, rideaux...).

- **Lutte contre les puces, poux rouges et acariens** : pulvériser sur toutes les surfaces jusqu'à une hauteur de 1 m environ. Renouveler l'application toutes les semaines, pendant un mois.

DOSAGE : 1 litre de produit traite jusqu'à 50 m² de surface

COMPOSITION : 6 g/l perméthrine (n° CAS 52645-53-1), 1 g/l Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7), 15 g/l butoxyde de pipéronyl (n° CAS 51-03-6).

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PER-92009	Bidon de 5 litres	Unitaire

NOUVEAU

Teenox

**Larvicide et Adulticide ténébrions
Insecticide à large spectre**

TEENOX agit par ingestion et par contact sur de nombreuses espèces (ténébrions, poux rouges, mouches, puces, tiques, etc).

TEENOX empêche le développement des larves de ténébrions et élimine les adultes de l'ensemble des insectes cités ci-dessus.

Action rapide et persistante.

DOSAGE :

Contre les ténébrions (larves et adultes) : diluer 100g de TEENOX dans 10 L d'eau tiède pour 100m² de surface à traiter.

Contre les poux rouges : diluer 1 kg de TEENOX dans 200 à 400 L d'eau pour 1000m².

En cas de forte infestation, diluer 2 kg dans 200 à 400 L d'eau pour 1000 m².

COMPOSITION : Azamethiphos 50%

Références	Contenances	Conditionnement
IN-AZA-16009	pot de 500 g	12 pots / carton





Mouch'Clac - Device PM

Mouch'clac Device PM est un larvicide en poudre mouillable pour lutter contre les larves de ténébrions, de mouches, de moucheron et de vers à queue dans les bâtiments d'élevage.

Le produit agit par ingestion et contact de la larve au 3^{ème} stade, la matière active génère un blocage de sa mue empêchant la formation de la chitine. La larve meurt car elle ne se transforme pas en puppe.

- Facile d'utilisation :

En pulvérisation : 20 g dans 2 litres d'eau pour 10 m²
À l'arrosoir : 20 g dans 5 litres d'eau pour 10 m² sur fientes et litières

- A renouveler toutes les 6 à 8 semaines en fonction des températures.

COMPOSITION : 25 % diflubenzuron

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
IN-OIN-13002	Flacon 500 g	6 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-OIN-13003	Seau 1 kg	6 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE

Sheila

Insecticide en granulés contre les mouches.

- Utilisation en épandage en humidifiant légèrement le produit avec de l'eau ou utilisation par application sur le support panneau jaune en pulvérisant légèrement les granulés avec de l'eau pour qu'ils collent dessus.

- 200 g permet de traiter 100 m² de surface.

COMPOSITION : Azamethiphos 1% + appât alimentaire.

Références	Contenances	Conditionnement
IN-AZA-50009	Boîte de 500 g	12 / carton
IN-AZA-50010	Boîte de 1 kg	12 / carton
IN-AZA-50104	Sac de 25 kg	Unitaire



Références	Contenances	Conditionnement
EQ-OEQ-01005	Distributeur granulés Sheila	Unitaire



Comment assurer une désinfection optimale ?

La désinfection est une opération au résultat momentané, permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou les virus portés sur des milieux inertes contaminés en fonction des objectifs fixés.

IMPORTANT : On ne désinfecte seulement ce qui est propre, le lavage et l'utilisation d'un détergent représente 70 à 80 % de la désinfection.

Quand on parle de désinfection, on parle bien de microorganisme présent au moment de l'opération, il n'y a pas de rémanence en désinfection.

APPLICATION : Il est nécessaire de respecter un temps de contact en fonction du

spectre antimicrobien recherché (bactéricide, virucide, fongicide).

Nous recommandons l'usage d'un canon à mousse pour les produits détergents et désinfectants afin d'appliquer le bon dosage et d'assurer grâce à son pouvoir moussant un temps de contact suffisant.

- Rincer à l'eau potable chaude ou froide.
- Laisser poser 60 min minimum.
- Application sur tous matériels (porcs/ volailles/nurseries vaches, etc.).

Les équipements de protection individuels sont bien sûr obligatoires lors de l'utilisation des produits biocides.



A wooden sign with a white border, featuring the text 'Nettoyage Désinfection' in a white, cursive font. To the right of the text is a small red virus icon with spikes. The sign is mounted on a wooden post and is part of a larger display that includes a black and white photograph of a person in a protective suit and a circular seal with '100% GARANTIE' and 'EXPERT ÉLEVAGE' text. The background is dark with several blue and red virus icons scattered around.

Eraser +

ERAZER + est utilisé pour la désinfection et la désinsectisation de tous types de bâtiments d'élevage de manière efficace et persistante.

ERAZER + est recommandé pour désinfecter et désinsectiser les sols, les murs et les outils. Il supprime :

- les microorganismes: bactéries Gram+, Gram-, virus, spores, champignons.
- les insectes : mouches, ténébrions, moustiques, puces, cafards.
- les arachnides : poux, poux rouges, araignées, etc.
- les acariens.

POINTS FORTS

- Désinfectant ultra concentré associé à un insecticide choc et persistant
- Gain de temps et d'argent pour l'utilisateur (Rentabilité + efficacité)
- Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde et non corrosif.
- Rémanence de 12 semaines sur l'insecticide

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

- Bactéricide à 1% , fongicide 1%, virucide 1%, insecticide 1% .
- Procéder au nettoyage (curage, lavage, puis rinçage) avant utilisation ERAZER +
- Application possible en pulvérisation, canon à mousse (usage recommandé), au dosage de 1%

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Les doses suivantes d'ERAZER + doivent être appliquées pour la désinfection et la désinsectisation des surfaces à traiter.

• Pulvérisation / Canon à mousse :

- Préventif : 5 ml dans 1L d'eau
- Forte / Intense : 10 ml dans 1L d'eau

Il est recommandé d'appliquer le produit à la dose de 1% jusqu'à ce que la surface traitée soit mouillée.

Prévoir 0,3 L de solution/m²

- **Nébulisation / Thermo-nébulisation** : 1 L dans 10L d'eau pour 500m³.

COMPOSITION

Glutaraldehyde 15 % (p/v) • DidecylDimethylAmmonium Chloride 10 % (p/v) • Cyperméthrine 10 % (p/v)

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
IN-GLT-20002	Bidon 1 litre	12 / carton
IN-GLT-20001	Jerrican 5 litres	4/carton PRODUIT DECONDITIONNABLE
IN-GLT-20003	Jerrican 10 litres	Unitaire
IN-GLT-20006	Jerrican 200 litres	Unitaire



ERAZER

Désinfectant concentré à large spectre.

Sa formule à base d'ammonium quaternaire (chlorure de didécyl diméthyl ammonium) avec un effet détergent puissant et un grand pouvoir tensioactif permet au glutaraldéhyde, puissant virucide, de pénétrer tous les micro-organismes (bactéries à Gram+, Gram-, spores, champignons, virus nus et enveloppés) même ceux couverts de déchets organiques ou de dépôts gras. Testé contre le Coronavirus humain 229E (Norme UNE EN 14476:2013+A2:2019). Eraser peut également être utilisé pour la conservation dans les pièges multi-captures Mimétic.

Par pulvérisation : Bactéricide/Fongicide - dilution à 0,5% par pulvérisation (15min de contact).
Virucide : dilution à 1% par pulvérisation (30min de contact)

Par nébulisation et Thermo-nébulisation : dilution 10% (30min de contact)

Application : Pulvérisation / Nébulisation à froid / Thermo-nébulisation / Trempage

COMPOSITION : Glutaraldéhyde 15%, chlorure de didécyl diméthyl ammonium 10%

Références	Contenances	Conditionnement
IN-GLT-20020	Flacon de 1 litre	12 / carton
IN-GLT-20018	Bidon de 5 litres	4 / carton
IN-GLT-20019	Bidon de 20 litres	Unitaire
IN-GLT-21003	Fût de 200 litres	Unitaire



ERAZER RTU

Désinfectant prêt à l'emploi à large spectre.

Désinfectant prêt à l'emploi destiné à la désinfection des surfaces en contact avec les denrées alimentaires, équipements, locaux de stockage des ordures, matériels de transport (y compris pour le transport de corps). Testé contre le Coronavirus humain 229E (Norme UNE EN 14476:2013+A2:2019).

Utilisation : Bactéricide / Fongicide / Virucide par pulvérisation sur les surfaces à traiter (temps de contact 30min).

Surfaces propres, non poreuses ou légèrement perméables : 100 ml/m².

Surfaces sales, poreuses ou perméables... : 250 ml/m²

Application : Pulvérisation

COMPOSITION : Glutaraldéhyde 0,15%, chlorure de didécyl diméthyl ammonium 0,10%.

Références	Contenances	Conditionnement
IN-GLT-22001	Flacon de 1 litre	12 / carton
IN-GLT-22009	Bidon de 5 litres	4 / carton

Erazer OPP

Fumigène à mèche Bactéricide / Fongicide / Virucide

Fumigène à mèche permettant une désinfection simple, rapide et efficace des locaux, surfaces, équipements, matériaux de construction et véhicules de transport... utilisable dans l'industrie alimentaire, pour les bâtiments, les établissements de soins, les écoles et les entrepôts et les installations d'élevage... Désinfectant à large spectre efficace contre les virus enveloppés, virus nus, bactéries Gram + & Gram - et Champignons.

APPLICATION :

Erazer OPP 1Kg jusqu'à 2000 m³
Erazer OPP 100g jusqu'à 200 m³
Erazer OPP 20g jusqu'à 40 m³

COMPOSITION : 30% biphenyle-2-ol



Références	Contenances	Conditionnements
HY-DEI-05001	Pot de 20 g	6 / carton
HY-DEI-05002	Pot de 100 g	8 / carton
HY-DEI-05005	Pot de 1 kg	4 / carton





Deltatec-C

Contre : mouches, moustiques, moucheron piqueurs, taons, tiques, fourmis, blattes, araignées...

Traitement des locaux d'élevage, des locaux commerciaux, bordures d'ouvertures, piliers, etc.

DOSAGE

10 ml suffisent pour protéger une surface d'environ 10 m². Débit de la pompe : 2 ml par coup de gâchette. Ne pas appliquer sur les animaux domestiques.

REMANENCE

3 à 8 semaines en fonction de la météorologie si usage extérieur, bon effet répulsif grâce au citriodiol

COMPOSITION : Deltaméthrine 12 g/ litre (n° CAS : 52918-63-5), 10g/ litre huile d'Eucalyptus citriodora

Références	Contenances	Conditionnement
IN-DEL-76002	Pulvérisateur 600 ml	12 / carton



Serpentins englués

MODES D'EMPLOI

- Tirer doucement le ruban et tourner la bobine dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- Suspendre les serpentins au plafond, de préférence au centre de la pièce.

AVANTAGES

- Piège écologique (sans insecticide).
- Bénéficiant d'une grande notoriété, de part l'ancienneté du concept sur le marché.
- D'une extrême simplicité et d'une grande polyvalence d'utilisation.
- Action attractive par la brillance de la bande.
- Longue efficacité : jusqu'à saturation ou à défaut, renouveler toutes les 4 semaines

Référence	Contenance	Conditionnement
EQ-PIE-03035	4 rouleaux	2 x 24 / carton-présentoir



Mouches Stickers Fenêtres

Autocollants insecticides inodores contre les mouches

Stickers insecticides motif papillon à coller sur les fenêtres. Les mouches, attirées par l'appât que contient l'autocollant et la couleur du sticker, absorbent la substance active et meurent après un court laps de temps à proximité de l'appât.

Pas de libération de substance active dans l'air ambiant, convient à toutes les salles de séjour, chambres et cuisines.

Efficace jusqu'à 6 mois

COMPOSITION : Azaméthiphos 2,0g/kg

TP18 : Insecticide

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-AZA-92011	Etui de 4 stickers Papillons	24

Aérosols pour diffuseur automatique

Un moyen efficace de protéger les locaux d'habitation, commerciaux ou techniques • 2500 impulsions garanties.

Insecticide au pyrèthre végétal • Aérosol insecticide 250 ml

COMPOSITION : 18 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) + PBO.

Référence	Conditionnement
IN-PYR-91030	6 / carton

Aérosol insecticide renforcé 250 ml

COMPOSITION : 18 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) + tétraméthrine 5 g/kg + PBO.

Référence	Conditionnement
IN-PYR-91009	6 / carton



Diffuseur TC

Protection contre les insectes volants

S'utilise avec des aérosols insecticides.

Protection jusqu'à 40 m² à l'intérieur et 20 m² à l'extérieur.

Télécommande fournie avec piles pour programmation variable, et dosage optimal de diffusion de l'aérosol.



Référence	Conditionnement
EQ-OEQ-01031	6 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE

Volants Rampants

L'aérosol PROTECTA permet de se débarrasser de tous les insectes volants (mouches, moustiques, mites), et des insectes rampants (cafards, fourmis, puces, araignées, etc.) dans les habitations, les locaux professionnels (salles de restauration, bureaux...).

COMPOSITION : Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) + synergisant.

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PYR-98011	Aérosol de 600 ml	12 / carton

Muscado Turbo Flash

Aérosol jet surpuissant anti-insectes 600 ml

Pour éliminer à distance et avec effet immédiat, tous les insectes volants dans les bâtiments d'élevage et locaux industriels.

COMPOSITION : 0.30% (m/m) tetraméthrine (n° CAS 7696-12-0) - 0.15%(m/m) d-phénothrine (n° CAS 188023-86-1)

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-TET-91006	Aérosol de 600 ml	12 / carton

Volants-Rampants

Spécial élevage

L'aérosol insecticide PROTECTA permet d'éliminer tous les insectes volants (mouches, moustiques, mites), et les insectes rampants (cafards, fourmis, puces, araignées, etc.) dans les habitations et les bâtiments d'élevage. Sa formulation verte à base de pyrèthre végétal est renforcée par l'utilisation du PBO en synergisant.

COMPOSITION : Chrysanthemum cinerariaefolium ext. 3 g/kg (n° CAS 89997-63-7) + piperonyl deutoxyde : 24 g/kg (N° CAS 51-03-6).

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PYR-91020	Aérosol de 750 ml	12 / carton



Megashot

Aérosol 750 ml anti-guêpes et frelons

Aérosol à très fort débit pouvant projeter à plusieurs mètres la formulation insecticide pour la destruction de nids de guêpes et frelons. Effet foudroyant grâce à l'association de plusieurs matières actives. Intérieures et extérieurs des locaux.. (abords). MEGASHOT possède une portée de 5 mètres

COMPOSITION : D-trans tétraméthrine (CAS 1166-46-7) : 0.24 % m/m, Permethrine (ISO) (CAS 52645-53-1) : 0.12 % m/m, Piperonyl butoxyde (CAS 51-03-6) : 0.72 % m/m

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PER-91003	Aérosol de 750 ml	12 / carton



Piège écologique

Piège bicolore

Permet de piéger guêpes, frelons et mouches à l'extérieur, autour de votre habitation.

S'utilise avec le liquide pour piège Guêpe et Frelons Protecta.

Référence	Contenance	Conditionnement
EQ-PIE-04011	Piège 2,4 l bicolore	12 / carton



Guêpes et Frelons Attractif

- Polyvalent sans odeur désagréable.
- Dilution à l'eau : attire guêpes, frelons et mouches.
- Efficace contre le frelon asiatique.
- N'attire pas les abeilles

Références	Contenances	Conditionnements
AT-WAS-01012	Bidon de 500 ml	12 / carton
AT-WAS-01013	Bidon de 2,5 L	6 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE



Le rodenticide est une préparation composée d'une recette alimentaire (mélange de céréales et autres ingrédients) indispensable pour l'appétence du support, d'une matière active (anticoagulant la plupart du temps) pour la toxicité, d'un colorant, et d'un amérisant (Benzoate de Denatonium) pour prévenir les risques d'ingestion par des humains.

L'action des anticoagulants perturbe le mécanisme de la coagulation en engendrant des hémorragies (glande thyroïde, poumons, thymus...) et la mort. Les rongeurs sont particulièrement sensibles aux anticoagulants, à cause de leur faible volume sanguin et de leur rythme cardiaque élevé. Pour contourner le phénomène d'aversion alimentaire, le rodenticide anticoagulant provoque la mort quelques jours après ingestion par le rongeur de la dose létale (4 jours environ).

On évalue la toxicité d'une matière active par sa DL50, qui est une donnée de référence définissant la dose nécessaire pour tuer 50 % des individus d'une colonie. Elle est exprimée en mg de matière active pour 1 kilo de poids vif de l'animal. Elle permet ainsi de calculer la dose létale d'appât rodenticide nécessaire pour le rongeur ciblé. Plus la DL50 est faible, plus le produit sera toxique pour le rongeur.

	RATS			SOURIS			RISQUE LETAL CHIEN	
	DL50 rat	DL50 rat moyen 350 g	"Q d'appât (théorique) 1 ingestion"	DL50 souris	DL50 souris moyenne 15 g	"Q d'appât (théorique) 1 ingestion"	DL50 chien	"Q d'appât (théorique) 1 ingestion"
Chlorophacinone 50 ppm	3,15 mg/Kg	1,10 mg	22 g	3,15 mg/Kg	0,047 mg	0,94 g	50 - 100 mg/Kg selon la race	1 000 - 2 000 g
Bromadiolone 50 ppm	1,125 mg/Kg	0,40 mg	8 g	1,75 mg/Kg	0,026 mg	0,52 g	8,1 mg/Kg	162 g
Bromadiolone 25 ppm	1,125 mg/Kg	0,40 mg	16 g	1,75 mg/Kg	0,026 mg	1,04 g	8,1 mg/Kg	324 g
Difénacoum 50 ppm	1,8 mg/Kg	0,63 mg	12,6 g	0,8 mg/Kg	0,012 mg	0,24 g	50 mg/Kg	1 000 g
Difénacoum 25 ppm	1,8 mg/Kg	0,63 mg	25,2 g	0,8 mg/Kg	0,012 mg	0,48 g	50 mg/Kg	2 000 g
Diféthialone 25 ppm	0,55mg/Kg	0,19 mg	7,6 g	1,9 mg/Kg	0,028 mg	1,12 g	4 mg/Kg	160 g
Brodifacoum 50 ppm	0,26 mg/Kg	0,09 mg	1,77 g	0,4 mg/Kg	0,006 mg	0,12 g	0,25 - 3,56 mg/Kg selon la race	5 - 71,2 g
Brodifacoum 25 ppm	0,26 mg/Kg	0,09 mg	3,54 g	0,4 mg/Kg	0,006 mg	0,24 g	0,25 - 3,56 mg/Kg selon la race	10 - 141,4 g
Brodifacoum 10 ppm	0,26 mg/Kg	0,09 mg	8,85 g	0,4 mg/Kg	0,006 mg	0,60 g	0,25 - 3,56 mg/Kg selon la race	25 - 356 g

LES DIFFÉRENTES MATIÈRES ACTIVES

Matières actives de 2^{ème} génération : toxiques par ingestion unique ou répétée, avec une persistance hépatique de 3 à 5 semaines. Efficace sur rats / Souris.

Matières actives de dernière génération : toxiques par ingestion unique (single-feed), persistance hépatique supérieure à 5 semaines. Toxicité accrue sur Rats / Souris (Brodifacoum) afin d'assurer un contrôle plus rapide des populations, ou pour contourner les phénomènes de résistance aux anticoagulants de 2^{ème} génération.

Céréox

Appât au difénacoum composé d'avoine décortiquée.

Excellent souricide ; grande appétence de l'appât.
Rodenticide homologué pour la lutte contre rats et souris,
pour l'intérieur et aux abords des bâtiments privés, publics
et agricoles.

COMPOSITION : Difénacoum 0,005% + agent amérisant.

AMM : FR-2013-0012 - Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-DIF-40006	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-DIF-40008	Seau de 10 kg	Unitaire



Raviox

Pâte huilée au Difénacoum prête à l'emploi.

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide.
Puissant anti-coagulant à effet différé.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Difénacoum 0,005% + amérisant.

AMM : FR-2013-0013. Homologation Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-DIF-20049	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-DIF-20058	Seau de 10 kg	Unitaire



ProBloc

Blocs nus, extrudés et perforés de 25g.

Excellent souricide et raticide.
Rongeurs visés : Rats noirs, rats bruns, souris.
Très bonne acceptation par les rongeurs, conserve
une appétence prolongée.
Très stable en milieux humides, jusqu'à 3 mois.

COMPOSITION : Difénacoum 0,005% + amérisant.

AMM : FR-2013-0014 - Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-DIF-35029	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-DIF-35022	Carton de 10 kg	Unitaire



Control® SP Mulot

Contre rats, souris et grande efficacité contre les mulots.
Spécial mulots : appât à la bromadiolone composé d'avoine décortiquée, aromatisée.

Forte attractivité du produit. Idéal pour les abords de bâtiments.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant.

AMM : FR-2014-0175. Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

RD-BRM-40013	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
--------------	---------------------	----------

RD-BRM-40049	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire
--------------	----------------------	----------



Control®

Appât à la bromadiolone composé de blé et d'un concassé de maïs aromatisé.

Grande efficacité de la molécule. Forte attractivité du produit. Idéal pour les abords de bâtiments.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant.

AMM : FR-2014-0175. Homologation Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

RD-BRM-44010	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
--------------	---------------------	----------

RD-BRM-44012	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire
--------------	----------------------	----------



Control® Pasta

Spécial rats :
pâte huilée à la Bromadiolone,
prête à l'emploi.

Puissant anti-coagulant à effet différé.
Idéal pour rats et efficace également sur souris.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant.

AMM : FR-2014-0123. Homologation Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

RD-BRM-20031	Seau de 5 kg	Unitaire
--------------	--------------	----------

RD-BRM-20032	Seau de 10 kg	Unitaire
--------------	---------------	----------



Control® Bloc

Blocs nus de 20 g à la bromadiolone.

Puissant anti-coagulant à effets différés. Efficace également contre souris. Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant.

AMM : FR-2014-0121. Homologation Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

RD-BRM-35020	Seau de 5 kg	Unitaire
--------------	--------------	----------

RD-BRM-35021	Seau de 10 kg	Unitaire
--------------	---------------	----------





Viryl SPECIAL RAT NOIR

Mélange de 3 céréales

L'appétence de cet appât est assurée par la sélection et la qualité de 3 céréales spécifiquement adaptées au régime alimentaire du rat noir et par l'adjonction d'arôme alimentaire qui garantit une très bonne consommation.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,005%, amérisant.

AMM : FR-2016-0038 Homologation Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
RD-BRD-43004	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
RD-BRD-43010	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire



Viryl

Avoine décortiquée

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide. Puissant anti-coagulant à effet différé. Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,005%, amérisant.

AMM : FR-2016-0038 Homologation Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
RD-BRD-40022	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire



Propasta

Pâte huilée au Brodifacoum prête à l'emploi.

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide.

A privilégier sur colonies de rongeurs difficiles à éliminer,

suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétent en concurrence alimentaire (élevages) : attractivité spécifique grâce aux arômes et à sa composition. Excellente acceptation par les rongeurs.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,004 % + amérisant.

AMM : FR-2014-0152. Homologation Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRD-20040	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-BRD-20036	Seau de 10 kg	Unitaire



Propasta Crème

Pâte au Brodifacoum prête à l'emploi.

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide, à privilégier sur les colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétent en concurrence alimentaire, Propasta Crème est idéal pour une application dans les endroits difficiles tel que les doubles cloisons ou sensibles, les espaces d'entreposage alimentaire ou les sites de transformation. Propasta Crème est disponible en tube de 250 g, facile à appliquer à l'aide d'un pistolet à silicone standard. L'application est ainsi rapide et précise, ne nécessite qu'une faible quantité et réduit fortement le temps nécessaire à nettoyer les restes d'appâts sur les points d'appâtage.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,004 % + amérisant.

AMM : FR-2014-0152. Homologation : Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRD-25013	Carton de 24 tubes de 250g	Unitaire

25 PPM



Strong 25

Mélange 3 céréales

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide. Puissant anti-coagulant à effet différé. Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025%, amérissant.

AMM : FR-2015-0002 - Homologation : Armosa Tech.

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRD-69001	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
RD-BRD-69002	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire



25 PPM

Robust 25 Crème

Pâte au Brodifacoum prête à l'emploi.

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide, à privilégier sur colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétant en concurrence alimentaire (élevages), Robust 25 Crème est idéal pour une application dans les endroits difficiles tel que les doubles cloisons ou sensibles, les espaces d'entreposage alimentaire ou les sites de transformation. Robust 25 Crème est disponible en tube de 150 g, facile à appliquer à l'aide d'un pistolet à silicone standard. L'application est ainsi rapide et précise, ne nécessite qu'une faible quantité et réduit fortement le temps nécessaire à nettoyer les restes d'appâts sur les points d'appâtage.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025 % + amérissant.

AMM : FR-2014-0143. Homologation : Armosa Tech

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRD-28006	Tube de 150 g	Carton de 24 tubes

Ratron® GW

Appât prêt à l'emploi à l'efficacité rapide et prouvée pour la lutte ciblée contre les campagnols.

CERTIFICATION
CERTIPHYTO EXIGÉE

Ratron® GW prévient des dégâts occasionnés dans toutes les cultures et en prairies temporaires et permanentes, cultures fruitières, cultures légumières, plantes ornementales, viticulture et sylviculture. Formulation innovante : pas d'activation de la matière active avant ingestion. Pas d'intoxication secondaire.

CARACTÉRISTIQUES ET EFFETS : Ratron® GW est un appât prêt à l'emploi à action très rapide. Ratron® GW est résistant à la pluie et ne peut pas germer. Grâce à une nouvelle technologie de formulation, l'activation de la matière active avant ingestion de l'appât est évitée. Ceci permettant d'éviter la méfiance du rongeur et d'offrir une sécurité supplémentaire à l'utilisateur.

Le produit reste très attractif et efficace avant consommation par le rongeur. Après ingestion, le Phosphore de zinc se transforme en phosphine (phosphure d'hydrogène) dans l'estomac de l'animal suite à l'action de l'acide gastrique, provoquant la mort de l'animal dans un laps de temps de 1 à 3 heures. Après ce délai, la matière active sera totalement décomposée et ainsi ne causera aucune intoxication secondaire.

Le Ratron GW s'applique grâce à une canne spécialement conçue pour une application sécurisée, confortable et ciblée.

• 200 g permet de traiter 100 m² de surface.

DOSAGE : Max. 2 kg/ha - 5 grains par trou de campagnol, répéter jusqu'à ce que les appâts ne soient plus consommés

COMPOSITION : Phosphore de zinc 2.5%,
N°AMM 2170698 (Détenant FRUNOL DELICIA)
USAGE PROFESSIONNEL

RATRON® GW / N°AMM 2170698 (Détenant de l'homologation : frunol delicia GmbH). Ratron® est une marque déposée de frunol delicia GmbH). Substance active: Phosphore de zinc 25 g/kg (2,5 % - poids). L'entreprise ARMOSA SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Toxicité aiguë par voie orale - Catégorie 4. H302 : nocif en cas d'ingestion. Danger de toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 1. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH032 : au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Réservé à un usage exclusivement professionnel. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LIRE L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

Références	Contenances	Conditionnements
RD-ORD-05004	Seau de 5 kg	Carton de 4
RD-ORD-05005	Sac de 25 kg	Unitaire
EQ-OEQ-01073	Canne d'application	Unitaire





Raco 25

Blé concassé

Blé concassé à base de Difenacoum 25 ppm essentiellement destiné à la lutte contre les souris. Grain à coeur ne pouvant pas être décortiqué. Distribution 150g max (sachets fournis).

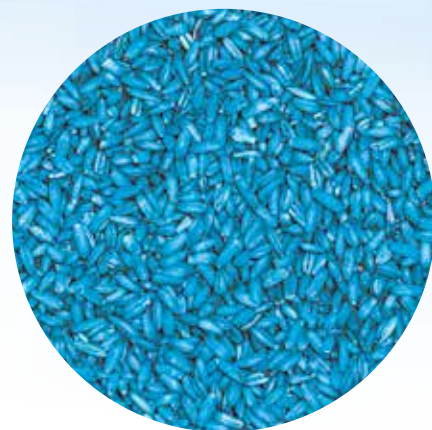
Sachets à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difenacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire.

AMM : FR-2013-0056

Références	Contenance
------------	------------

RD-DIF-63003	Carton de 10 Kg – Sachet de 25g
--------------	---------------------------------



Strong 25

Avoine décortiquée

Avoine décortiquée à base Brodifacoum 25 ppm destinée à la lutte contre les rats et souris. Particulièrement efficace lors de forte infestation. Distribution 150g max (sachets fournis).

Sachets à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Brodifacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire.

AMM : FR-2015-0002

Références	Contenance
------------	------------

RD-BRD-66003	Carton de 10 Kg – Sachet de 25g
--------------	---------------------------------



Stelliox 25

Bloc extrudé

Bloc extrudé à base de Difenacoum 25 ppm pour la lutte contre les souris et les rats en milieux secs ou faiblement humides. Distribution 300g max (sachets fournis).

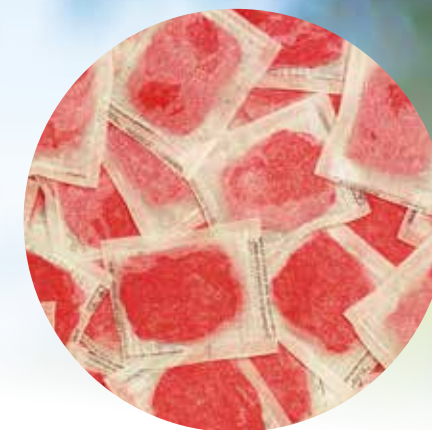
Bloc de 25g emballé à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difenacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire.

AMM : FR-2013-0058

Références	Contenance
------------	------------

RD-DIF-90007	Carton de 10 Kg – 25g emballé
--------------	-------------------------------



Nora Pasta 25

Pâte appât

Pâte appât de 10g à base Difenacoum très pratique, sans risque de dispersion avec une acceptation rapide par les rongeurs. Distribution 150g max (sachets fournis).

Pâtes de 10g à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difenacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire

AMM : FR-2013-0057

Références	Contenance
------------	------------

RD-DIF-21014	Carton de 10 Kg – Sachet de 10g
--------------	---------------------------------

Placedex Pâte

Pâte placébo

Pâte appât présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active..

COMPOSITION : Aucune matière active. Agent amérisant - arôme alimentaire



Références	Contenances	Conditionnements
RD-PLA-20003	Seau de 5 kg - sachet de 10g	Unitaire

Placedex Bloc

Blocs placébos

Appât en bloc extrudé de 20g, présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active..

COMPOSITION : Aucune matière active. Agent amérisant - arôme alimentaire



Références	Contenances	Conditionnements
RD-PLA-37002	Seau de 5 kg - bloc de 20g	Unitaire

NOTES



Boîte Souris « Rotech NG »

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 132x78x37 mm

Poste sécurisé en plastique dur avec tunnel double entrée. Prévu pour utiliser blocs ou pâtes fraîches.

UTILISATION : Disposer dans les locaux secs ou humides.

Références **Conditionnement**

EQ-PAP-02097 Carton de 100 unités



Possibilité de personnaliser certains postes sécurisés

Vanguard

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 130x330x230 mm

Poste sécurisé en plastique dur très solide avec une double entrée, spécialement conçue pour favoriser une acceptation aisée. Résistant aux chocs. Il est possible d'y mettre une tapette à rat. Dispose d'une tige de fixation des appâts blocs et pâtes et d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer dans des locaux secs ou humides ou à l'extérieur des locaux.

Références **Conditionnement**

EQ-PAP-01335 Carton de 10 unités



Poste Rat Bullet

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 101x262x166 mm

Poste sécurisé en plastique dur très solide muni d'une double entrée. Résistant aux chocs. Dispose de pics de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer dans des locaux secs ou humides ou à l'extérieur des locaux.

Références **Conditionnement**

EQ-PAP-01336 Carton de 10 unités



Poste Bullet et Rotech à Tapette

Poste sécurisé en plastique dur très solide muni d'une double entrée et d'une tapette intégrée. Résistant aux chocs. Dispose de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer un poste tous les 10/12 mètres dans des locaux secs et non accessibles au public.

Références **Conditionnement**

RATS BULLET - EQ-PIE-01079 Carton de 10 unités

SOURIS ROTTECH - EQ-PIE-01080 Carton de 20 unités



Poste d'appâtage sécurisé

- Économique : pas de gaspillage de l'appât rodenticide par l'humidité du sol, la pluie ou par la poussière ambiante.
- Polyvalent : utilisation possible avec toutes formulations rodenticides.
- Sécurité : équipé d'une clé, il évite la consommation accidentelle de l'appât (chiens). Il peut se fixer à une paroi.
- Résistant.

Poste d'appâtage sécurisé pour Rats

Dimensions L : 22,5 cm / P : 18 cm / H : 9,5 cm

Références **Conditionnement**

EQ-PAP-01037 6/carton

Poste d'appâtage sécurisé pour Souris

Dimensions L : 12,5 cm / P : 10 cm / H : 4 cm

Références **Conditionnement**

EQ-PAP-02065 6/carton



Tapette E-Mitter

- Tapette professionnel GORRILA TRAPS™
- Tester pour une capture sans souffrance
- Peut être réglée sur 25g, 50g et 100g.
- Socle de connexion GSM 2G pour la meilleure fiabilité
- La plus faible connexion est suffisante
- IP68 adapté pour l'extérieur et intérieur
- Le tout adapté à une boîte robuste VANGUARD
- Contrôle facile via une APP ou un portail web
- Intégration des pièges par simple QR code.
- Une batterie amovible pour un changement facile
- 1 seule charge pouvant tenir jusqu'à 2 ou 3 ans

UTILISATION : Disposer les postes connectés sur les lieux de passage des rongeurs.



Références	Conditionnement
------------	-----------------

EQ-PIE-01082	Unité ou carton de 10 unités
--------------	------------------------------

Rodiclac glu

Contre les rongeurs et insectes rampants (blattes, poissons d'argent)

Former des cordons de glu en zigzags distants de 3 à 4 cm, sur un support rigide.

Placer éventuellement un appât au centre du piège.

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

EQ-PIE-01034	Tube en étui 135 g	25/carton
--------------	--------------------	-----------



Pièges mécaniques anti-rongeurs

- Emploi idéal dans les métiers de bouche et l'agro-alimentaire.
- Réutilisable.

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

EQ-PIE-02021	2 pièges à souris	30/carton
--------------	-------------------	-----------

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

EQ-PIE-01039	1 piège à rats	15/carton
--------------	----------------	-----------



APPATAGE PERMANENT

La France a décidé l'interdiction de l'appâtage permanent pour toutes les matières actives AVK (brodifacoum, diféthialone, bromadiolone et difénacoum...) sans distinction de concentration.

Qu'est-ce que l'appâtage permanent ou permanent baiting ?

C'est une méthode qui consiste à mettre en place les appâts rodenticides dans un but préventif ou d'en laisser en permanence après un traitement en vue d'éviter une réinfestation. A partir du moment où il y a des signes d'infestation, il ne s'agit plus d'appâtage permanent mais de traitement curatif.

Et qu'est-ce qui change ?

- Il est désormais interdit d'utiliser un appât rodenticide avec anticoagulant en traitement préventif. Il faudra privilégier les moyens préventifs (boucher les trous, retirer la nourriture stagnante et les déchets, privilégier le nettoyage des sites infestés ...) et envisager également des méthodes de luttés alternatives (pièges).
- Le traitement curatif ne pourra se prolonger au-delà des 35 jours qu'après une analyse de la situation, qu'il faudra documenter en précisant les causes identifiées de la présence persistante des rongeurs et les mesures correctives adoptées.

Ok, mais alors, quel protocole suivre pour être conforme à la réglementation ?

1° / Le Diagnostic

Il a toujours été primordial pour évaluer le taux d'infestation, les endroits sensibles, l'identification du rongeur présent et relever tous les axes d'amélioration prophylactiques : étanchéité des bâtiments, hygiène et nettoyage, emballage des denrées... C'est cette étape qui justifiera un traitement toxique et doit être donc bien documentée et peut s'appuyer également sur des moyens de monitoring/piégeage. Ce diagnostic et les visites suivantes doivent être les plus documentés possibles pour justifier les traitements ou les poursuites de traitement.

2° / Le Traitement

Au démarrage d'un traitement, l'applicateur doit vérifier les postes au bout de 2 à 3 jours pour les souris ou au bout de 5 à 7 jours pour les rats sur maximum 35 jours. Le but est de vérifier la consommation et donc l'acceptation des appâts par les rongeurs ainsi que l'évolution de la présence des ces derniers.

3° / Le Traitement au bout des 35 jours

Au bout de 35 jours, on fait le point, et on analyse les éléments suivants, en rédigeant un document :

- Evaluer l'efficacité du traitement (positionnement des postes d'appâtage, nombre de postes, appâts utilisés, substance active utilisée).
- Refaire une analyse du site ou de la zone infestée (régulièrement source de réinfestation).
- Adapter les moyens de lutte (en changeant de substances actives si un phénomène de résistance est soupçonné ou prouvé, en utilisant un anticoagulant plus puissant ou en ajoutant des solutions alternatives).

Suite à cette analyse, trois possibilités :

- Plus de présence, le traitement est terminé
- Avec des résultats satisfaisants mais avec une présence toujours avérée (toujours bien documenter les actions), le traitement peut continuer mais avec un suivi hebdomadaire.
- Pas d'amélioration d'indices de présence, alterner et privilégier une matière active plus puissante type Brodifacoum pour éviter tout phénomène de résistance.

4° / La fin du Traitement

Tous les appâts doivent être retirés et selon la nature du site, environnement...mettre en place des dispositifs type Placebo, pièges mécaniques, glu.

NOTES





Bactosec

Complexe bactérien asséchant, sous forme de poudre, destiné au traitement des litières

USAGE

1. ASSECHER
2. ASSAINIR
3. AMELIORER L'AMBIANCE
4. VALORISER LES FUMIERS

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Application à la volée, une fois par semaine, avant de renouveler le paillage pour permettre aux bactéries d'être au contact de la matière organique.

Ovins/Caprins : en période mise bas et mise à l'herbe notamment.

Vaches allaitantes et veaux sur caillebotis.

Canards prêts à gaver et à rôtir : sur litières, copeaux.

Volailles et lapins : paille, copeaux et fientes quand l'objectif du traitement est d'assécher.

- 400 g/ vache /semaine
- 100 g/ ovin-caprin /semaine
- 1,25 g/ poulet de chair /semaine.

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnement
HY-DEI-02005	Sac de 25 kg	Palette de 40 sacs



Bactosec +

Asséchant avec bactéries, sous forme de poudre, destiné au traitement des litières.

USAGE

Assécher la litière jusqu'à 6 fois son volume en eau. Assainir la litière par compétition et déséquilibre de flore

Réduire les émissions de NH3 dans les bâtiments en claustration

Pré-composter en stabulation (litières longues > 6 semaines)

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Application à la volée, une fois par semaine, avant de renouveler le paillage pour permettre aux bactéries d'être au contact de la matière organique.

- 600 g/ vache/semaine
- 300 g/ vache/semaine
- 150 g/ ovin-caprin/semaine
- 3 g/ poulet de chair /semaine.

ASSECHANT POLYVALENT : EXCELLENT COMPROMIS DANS LES CONTEXTES HUMIDES ET CLOS.

Références	Contenances	Conditionnement
HY-DEI-02004	Sac de 25 kg	Palette de 40 sacs



Bactosec D

Asséchant avec agent désinfectant, sous forme de poudre, destiné à l'assainissement des litières.

USAGE

ASSECHER la litière grâce au super absorbant : Bactosec D réduit l'humidité des litières et permet d'obtenir une litière moins spongieuse, plus compacte (6 fois son volume d'eau fixé en sous-couche)

ASSAINIR la litière par grâce à l'agent désinfectant du Bactosec D cela contribue à réduire les risques infectieux : mammites, boiteries (dermatite), métrites...

REDUIRE les émissions d'ammoniaque dans les bâtiments fermés, (meilleure respiration meilleur rendement)

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Application à la volée, deux fois par semaine, avant de renouveler le paillage ou au sol sur logettes curées ou caillebotis

- 600 g/ vache /semaine (en 2x) en aire accumulée
- 300 g/ vache /semaine (en 2x) en logette
- 150 g/ veau /semaine (en 2x)
- 150 g/ ovin-caprin /semaine (en 2x)
- 3 g/ poulet de chair /semaine (en 2x)

En pédiluve à sec pour lutter contre les dermatites.

Répartir 7 à 10 cm d'épaisseur de Bactosec D dans le pédiluve en bovins soit 100 à 150 kg de produit, 4 cm en ovins. Faire passer les animaux dans le pédiluve 2 fois par jour pendant 2 jours consécutifs. Si besoin, retirer les souillures. Faire l'appoint après chaque passage. Veiller à maintenir les animaux au sec dans les heures suivant le passage dans le pédiluve à sec.

Référence	Contenance	Conditionnement
HY-DEI-02006	Sac de 25 kg	Palette de 40 sacs
HY-DEI-02012	Big-bag de 500 kg	Unitaire

CERTIFICAT INDIVIDUEL BIOCIDE

CONTEXTE

L'arrêté daté du 9 octobre 2013 instaure officiellement un certificat individuel obligatoire destiné à encadrer les conditions d'exercice des activités suivantes :

- Utilisation professionnelle de certains produits biocides
- Distribution de certains produits biocides professionnels

OBJECTIFS

Encadrer la profession et rendre obligatoire la possession d'un certificat individuel pour chaque personne concernée par les activités précitées. Connaître le cadre réglementaire et identifier les risques des produits biocides 3D (santé et environnement). Il ne s'agit donc pas d'une formation pratique « métier » sur les techniques d'application et la biologie des nuisibles. Ce certificat est accessible via une formation réduite de 1 jour (pour les possesseurs d'un Certiphyto) ou de 3 jours (pour les non-certifiés) et est délivré par le Ministère de l'Environnement.

PRODUITS PROFESSIONNELS CONCERNÉS

TP2 - Désinfection des locaux et matériels utilisés pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des déchets d'origine animale ou végétale • **TP3** - Assainissement des logements d'animaux d'élevage, du matériel d'élevage et de transport • **TP4** - Assainissement des locaux et matériels utilisés pour la préparation et le transport de la nourriture des animaux d'élevage, ainsi que ceux utilisés pour la récolte, le transport, le stockage et la commercialisation de produits d'origine animale et végétale. • **TP 08** - Protection du bois (insectes, champignons) • **TP 14** - Rodenticides • **TP 18** - Insecticides • **TP 19** - Attractifs - Répulsifs • **TP 23** - Lutte contre les autres vertébrés (lézards, taupes, serpents).

ACCÈS AU CERTIFICAT

Les centres délivrant actuellement le Certiphyto (Travaux & Services ou Vente ou Collectivités) sont également habilités pour le certificat biocide, sous réserve de déclaration préalable au Ministère de l'Environnement.

ARMOSA est également habilitée et propose des sessions de formation au sein de notre salle dédiée dans nos locaux, ou en formule « intra » dans vos locaux (minimum 7 personnes, maximum 20 personnes par session).

D'autres formations dites « Métiers » sont réalisables (Lutte antiparasitaire en milieu urbain, Sanitation, Démarche HACCP, Pose de destructeurs électriques d'insectes volants).

Nous proposons également des séances de formation Certiphyto sur demande

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

formation@armosa.eu

LOI EGALIM

Deux décrets pris en application de l'article 76 de la loi EGAlim ont été publiés le 26 juin 2019 avec des répercussions notables sur les pratiques commerciales et la publicité sur les produits biocides.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS :

Les rabais, remises et ristournes lors de la vente de biocides appartenant au TP14 (rodenticides) et TP18 (insecticides) sont désormais interdits. Ce décret implique donc que les fabricants et fournisseurs devront vendre un même produit au même tarif pour tous leurs clients. Ce décret s'applique pour la vente aux professionnels et non professionnels.

La publicité à destination des amateurs est désormais interdite, pour tous les produits :

- **TP14** : Rodenticides.
- **TP18** : Insecticides.
- **TP02** : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains et animaux, uniquement ceux qui sont classés comme dangereux pour le milieu aquatique (H400 et H410)
- **TP04** : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains et animaux, uniquement ceux qui sont classés comme dangereux pour le milieu aquatique (H400 et H410)

Ces décrets sont entrés en vigueur le 1er octobre 2019.

Concernant la Vente en libre-service des produits biocides aux amateurs, il n'y a pour l'instant pas de restriction : L'Anses va prochainement émettre un avis, et un arrêté suivra qui précisera les produits visés.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARMOsa SAS 2021

Les présentes conditions générales de vente (les «Conditions Générales de Vente» ou les «CGV») constituent le socle de la négociation commerciale et sont transmises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande auprès d'ARMOsa SAS («nous», «nos» ou «notre»). Elles s'appliquent à toutes les ventes de produits de notre gamme, sauf accord préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, toute commande par l'acheteur de nos produits implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Dans l'hypothèse où l'acheteur envisagerait d'apporter des modifications à ces Conditions Générales de Ventes, ou dans l'hypothèse où il souhaiterait voir appliquer des conditions générales d'achat, il devra transmettre ses conditions et porter à notre connaissance les dispositions qui seraient contraires aux présentes. Seule une négociation et une acceptation écrite pourrait introduire une dérogation aux présentes Conditions Générales de Ventes. Nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions particulières de vente. L'absence de référence à l'une des provisions des Conditions Générales de Vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

I. COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées directement, ou par l'intermédiaire de nos agents ou de nos représentants, ne deviennent définitives qu'après acceptation expresse et par écrit par notre société et transmission d'un accusé de réception de commande. Le terme «commande» désigne tout ordre portant sur nos produits à nos tarifs, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Chaque commande doit être effectuée par écrit. Sauf convention particulière, le fait d'adresser une commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation de nos Conditions Générales de Vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat, sauf dans la mesure prévue ci-dessus. Les commandes transmises sont irrévocables pour l'acheteur. Aucune modification de commande ne peut se faire sans notre acceptation discrétionnaire. En tout état de cause toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle nous est parvenue par écrit avant l'expédition des produits et au plus tard 2 jours après réception par nous de la commande initiale, étant entendu que nous ne serons en aucun cas tenus d'accepter ladite résolution ou modification.

II. LIVRAISON

Nos livraisons sont faites en fonction de nos disponibilités. Sauf convention expresse, nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'acheteur ne pourra se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une pénalité ou indemnité. Cependant, en cas de retard supérieur à 10 jours, et si ce retard n'est imputable ni à un cas de force majeure ni à une faute de l'acheteur, la résolution de la vente pourra être demandée par l'acheteur, qui récupérera alors l'acompte versé par lui, sans pouvoir nous réclamer d'autres dommages et intérêts.

Si l'acheteur, après mise en demeure, ne prend pas livraison de la marchandise, nous pourrions, sans préjudice de dommages et intérêts, exiger l'exécution du contrat ou considérer la vente comme résolue de plein droit, les acomptes nous restant acquis. En cas de livraisons successives, le défaut ou l'insuffisance d'une livraison est sans incidence sur les autres livraisons.

Sauf conditions particulières, les livraisons sont franco à partir de 700 € hors TVA. Pour des commandes de valeur inférieure à 700 € hors TVA, une somme sera facturée afin de couvrir les frais administratifs et de

transport. Cette somme, fonction du département de livraison et du poids de la commande, sera indiquée sur l'accusé de réception de commande.

III. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES

Les risques de la marchandise et notamment ceux inhérents à son transport sont transférés à l'acheteur dès la délivrance de cette marchandise (la «Délivrance»), qui a lieu :

- Soit au moment de son enlèvement à nos usines ou dépôts, pour toute commande convenue d'enlèvement ;

- Soit au moment du déchargement des produits par le transporteur à l'adresse de livraison du client ou, concernant les ventes à l'export, du transitaire du client, pour toute commande convenue à expédier, quelle que soit leur destination (France ou autres pays) et quelles que soient les modalités de la vente et du règlement du prix du transport.

Concernant les ventes à l'exportation qui se réfèrent aux incoterms, il sera fait application des règles d'incoterms en vigueur lors de la vente. L'incoterm sera mentionné sur l'accusé de réception de commande. Il appartient à l'acheteur de sauvegarder seul ses droits vis-à-vis du transporteur, en cas d'avarie des marchandises, en formulant ses réserves dans les délais et les formes fixés par les règles applicables en la matière.

Nous nous réservons, jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoires par l'acheteur, le droit de propriété sur les produits vendus, nous permettant de reprendre possession desdits produits notamment en cas de défaut de paiement et ce quelle qu'en soit la cause. Cette disposition est applicable en cas d'octroi de délai de paiement et nonobstant toute clause contraire, notamment toute clause insérée dans les conditions générales d'achat de l'acheteur, en application de l'alinéa second de l'article L. 624-16 du Code de commerce. Tout acompte versé par l'acheteur nous restera acquis sans préjudice de toutes autres actions que nous serons en droit d'intenter. En revanche, comme indiqué ci-dessus, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acheteur dès la Délivrance des produits commandés. Par conséquent, l'acheteur devra régler le montant du prix de la marchandise en cas de disparition, par voie accidentelle ou non, ayant eu lieu après la Délivrance telle que définie ci-dessus et avant le transfert de propriété. De plus, l'acheteur s'engage à informer les tiers des droits de propriété du vendeur sur les produits.

Les marchandises encore en possession de l'acheteur seront conventionnellement présumées celles encore impayées. En conséquence, nous pourrions les revendiquer, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour défaut de paiement du prix total ou partiel et de notre droit de résolution des ventes en cours.

IV. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

Garantie des produits hors appareils électriques.

Nous garantissons nos produits en ce qui concerne leur contenu, leur qualité et leur conformité à la commande, pour autant qu'ils soient vendus dans l'emballage d'origine fermé. La garantie contractuelle est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de Délivrance. Comme nous ne contrôlons pas les facteurs externes lors de l'emploi de nos produits, tel que par exemple la concentration et la quantité utilisée, la méthode et les appareils d'application, les facteurs climatologiques et environnementaux, la nature de l'objet traité, nous ne pouvons pas nous porter garants quant à l'efficacité des traitements, ni être tenus responsables pour des dégâts éventuels quels qu'ils soient.

Garantie des appareils électriques.

Tous nos appareils sont garantis pendant 2 ans à compter de la date d'envoi. La garantie couvre les pièces de rechange et la main d'œuvre

et n'est valable que lorsque les défauts sont la suite d'un emploi normal. Toutes les réparations se font dans nos magasins, l'envoi des appareils défectueux étant à charge du client. Ne sont pas couverts par cette garantie, les tubes actiniques, joints et toute usure normale des parties mouvantes.

Les indications d'emploi inscrites sur les étiquettes, notices... sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées aux cas particuliers de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol, variétés végétales et sensibilité particulière, état de la culture, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'applications, etc. Nous déclinons toute responsabilité, quant aux conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. En outre, l'emploi de tout mélange non recommandé par nos soins, ou avec des produits n'étant pas de notre fabrication, reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité entre eux des produits utilisés.

V. PAIEMENT

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci. Toutes nos factures sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours nets date de facture, sous les conditions commerciales prévues à la commande. Les conditions financières sont soumises à l'approbation de notre service financier. Nous nous réservons le droit de fixer une limite de crédit et de la réduire à tout moment en fonction de notre appréciation des risques encourus et des garanties offertes par l'acheteur.

Les marchandises sont fournies aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimées en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande pour la marchandise concernée ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix de la marchandise. Les prix sont donnés sans engagement de durée et peuvent être modifiés. Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Des frais liés à la logistique, au stockage/déstockage, à la dépalettisation et/ou au déconditionnement sont imputables à certaines références en fonction de critères définis dans les tarifs communiqués à l'acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

En cas de retard de paiement ou au vu des informations financières dont nous pouvons disposer sur le client, nous nous réservons le droit de suspendre la livraison des commandes en cours et/ou de refuser toute nouvelle commande ainsi que de reconsidérer éventuellement les conditions de paiement que nous aurions consenties, en exigeant des garanties et/ou des modalités de paiement telles que paiement comptant ou avant livraison.

En cas d'expéditions échelonnées de produits faisant l'objet d'une commande ou d'un marché, les factures correspondant à chaque livraison sont payables à leurs échéances respectives, sans attendre que la totalité des produits faisant l'objet de la commande ou du marché ait été livrée.

VI. PENALITES DE RETARD

De plein droit, les pénalités de retards sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne :

- L'exigibilité du paiement d'une indemnité forfaitaire de retard de quinze pourcents (15 %) sur les sommes échues,

- L'exigibilité du paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ due par facture impayée (article D. 441-5 du Code du commerce) ;

- La faculté de considérer la vente comme résolue et de suspendre les livraisons en cours, sans préjudice de l'application de la clause de réserve de propriété.

VII. RÉCLAMATIONS

L'absence de réserves lors de la réception de la marchandise par le client ou son représentant éteint toute réclamation relative aux défauts apparents et aux produits manquants. Si l'acheteur n'a pas procédé au contrôle de la qualité de la marchandise dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la Délivrance ou si, l'ayant fait, il a utilisé ou cédé ladite marchandise, nous ne pourrions être responsables des dommages pouvant résulter de son utilisation. La réclamation formulée par l'acheteur ne suspend pas le paiement des produits concernés. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, et notamment destruction, avaries, perte ou vol.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou des produits manquants constatés. Aucun retour de produit ne pourra être effectué par l'acheteur sans notre accord préalable exprès et écrit.

Dans l'hypothèse où la marchandise serait utilisée pour un usage ou selon un procédé habituellement non admis pour des produits du même type ou pour un usage et selon des conditions que nous n'aurions pas expressément acceptées, ou pour un usage ne faisant pas l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, aucune réclamation ne sera recevable.

Dès lors que l'acheteur nous aura adressé sa réclamation dans un délai inférieur à une semaine à compter de la Délivrance, nous nous engageons à remplacer ou à rembourser, à notre convenance, toute marchandise que nous aurons reconnue non conforme ou atteinte d'un vice caché, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et sans que l'acheteur ne puisse prétendre à la résolution de la commande le cas échéant.

VIII. FORCE MAJEURE

Constitueront des causes d'extinction ou de suspension de nos obligations sans recours de l'acheteur, les accidents affectant la production et le stockage de nos produits, l'arrêt total ou partiel de l'approvisionnement, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, le bris de machines, la grève totale ou partielle, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre et tout événement extérieur qui serait de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution de nos engagements.

Dans tous les cas, nous vous préviendrons et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la circonstance empêchant l'exécution de la prestation. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de trois mois, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

IX. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et notamment à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Tout différend au sujet de l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus avec l'acheteur ou du paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce de Tarascon, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



ARMOSA SAS

209-217, Avenue de la République - Parc de la Croisée B1 - B2

93800 Epinay-sur-Seine

Tél : 04 90 02 16 20 • info-fr@armosa.eu

www.armosa.com

ARMOSA

keeping nature at its best